



Succession d'un frère handicapé

Par **aphrodite**, le **22/03/2008** à **17:47**

BonjourrrrrnUn cousin vient de décédé. Ce cousin est handicapé et vivait avec son frère dans une maison. Celui-ci hérite apparemment de la maison. Mais apparemment il hériterait également de tous ses comptes bancaires, et les autres frères et soeurs n'ont droit a rien, est-ce possible? y-a-t-il un recours pour demander quelque chose ? Il faut savoir également que mes 2 cousins en question ont toujours vécu chez leurs parents. Le cousin restant a donc toujours été logé, blanchi comme on dit : pas d'électricité a payé, pas de loyer, entretenu par ses parents. Puisque les autres frères et soeurs n'héritent pas du cousin décédé (sans enfants) y a t-il un recours comme lui demander le remboursement des loyés non payés quand il était chez ses parents...